



La Municipalité d'Athis-Mons cherche des solutions globales pour les migrants de la Cité de l'Air

Certains ne retiendront probablement que la question de la scolarisation des enfants, mais Christine Rodier, Maire d'Athis-Mons, a préféré aborder dans son ensemble le problème du squat des pavillons de la Cité de l'Air : « *Nous aurions pu rester sur un statu quo, et laisser les bailleurs, la Justice et l'Etat expulser les squatteurs. Nous aurions pu aussi nous contenter de scolariser les enfants pour répondre à la décision du Tribunal Administratif. Mais il est devenu évident que la ville devait prendre les choses en main en abordant globalement la question des personnes qui occupent illégalement la cinquantaine de pavillons de la cité de l'air pour sortir de cette impasse* ».

Mme le Maire d'Athis-Mons a donc décidé voilà plusieurs semaines de réunir une commission municipale composée d'élus et d'agents administratifs pour étudier la situation de chaque famille et envisager toutes les solutions possibles. Une initiative Municipalité lancée dans le cadre d'un dialogue étroit avec l'Etat, l'Education Nationale, le Département de l'Essonne et les propriétaires de pavillons (DGAC et I3F).

De fait, il y a autant de cas différents que d'individus. Peu d'entre eux disposent d'un titre de séjour régulier ou du statut de réfugié. La plupart se sont arrêtés en cours de démarche faute des documents nécessaires ou d'un soutien suffisant et efficace. Enfin, un certain nombre de personnes occupant ces pavillons ne sont pas Syriens et ne relèvent pas de la même problématique.

« J'ai refusé la scolarisation globale et sans condition de tous les enfants, et j'assume toujours ma décision, poursuit Christine Rodier. Pour autant, chaque situation correspond à une réalité humaine et sociale différente, et c'est ainsi que nous comptons accompagner les familles. Après l'étude de chaque dossier déposé, nous avons conclu qu'il était possible de scolariser dans de bonnes conditions une quinzaine d'enfants en élémentaire dès ce dernier trimestre. Ils seront répartis dans 3 ou 4 écoles de la ville, notamment celles disposant de classes adaptées. »

Pourquoi 15 et non 28 comme dans le recours, ou même 55 comme dans la liste du mois d'août 2017 ? Simplement parce que certains enfants étaient en âge d'aller au collège, ou que des familles ont déjà quitté les lieux. Enfin, il a été décidé avec les parents que les enfants de maternelle ne feront leur rentrée qu'en septembre prochain. D'ici là, la ville compte sur le fait que des solutions de logement plus stables auront été trouvées pour certains. La mise à niveau des vaccinations sera également prise en charge avec la médecine scolaire et la PMI.

La commission travaillera directement avec les familles et pourra s'appuyer en cas de nécessité sur l'association « Agir pour Athis-Mons » déjà présente sur le terrain.

« Le dialogue déjà engagé avec les familles nous a permis de poser les règles de ce travail : la confiance, mais aussi la transparence, et le respect des engagements mutuels, assure Mme le Maire. La Ville n'a pas fait de promesse qu'elle ne pourra pas tenir, les familles le savent et l'acceptent. »

Ainsi, la ville pourra accompagner les familles dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour, mais ce n'est pas elle qui accorde ce statut. La ville tentera de trouver des solutions de logement pérenne à celles qui disposeront d'un statut, mais en revanche elle ne pourra accueillir qu'un nombre limité de familles sur Athis-Mons. La ville pourra les accompagner dans des démarches sanitaires ou sociales, mais ne pourra pas se substituer à l'Etat ou au Département, qui viendront en renfort sur leurs domaines de compétence.

« Je sais que certains de ces migrants sont accompagnés individuellement par des familles françaises avec lesquelles ils ont noué des liens très profonds, tient à souligner le Maire d'Athis-Mons. Je salue et je respecte cette démarche personnelle qui leur est d'un grand réconfort et qui sera déterminante dans leur processus d'intégration. »

Les familles s'impliqueront personnellement dans les démarches. Elles savent que ceux qui ne pourront obtenir un titre de séjour régulier ne bénéficieront pas du même accompagnement que les autres. Par ailleurs, elles se sont engagées à ne plus laisser de nouveaux squatteurs s'installer à la Cité de l'Air : la ville accompagnera uniquement les personnes déjà présentes à Athis-Mons, et quand une famille quittera un pavillon, il sera mis hors d'état par les bailleurs.

« A terme, il n'y aura plus de squatteurs à la Cité de l'Air d'Athis-Mons. Mais plutôt que de recourir d'office à des méthodes d'expulsion coercitives, nous tentons de trouver des solutions décentes pour le maximum de familles afin que tout se passe le plus sereinement possible, ajoute Christine Rodier. La démarche que nous initions ne fait pas de concessions, mais elle est volontaire, novatrice, et certainement la plus juste et la plus humaine ».

Contact Presse :
Bertrand Guillerm
Directeur de Cabinet
06 37 82 98 84